

**ANNEXE I**

(Version 3 –décembre 2025)

**Liste des Etats membres repris à l'annexe VI de la décision 2009/719/EG (1):**

Belgique (BE), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Allemagne (DE), Estonie (EE), Irlande (IE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Croatie (HR), Italie (IT), Chypre (CY), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Hongrie (HU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Pologne (PL), Portugal (PT), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Finlande (FI), Suède (SE) et l'Irlande du Nord (XI) (\*).

(\*) Conformément à l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment à l'article 5, paragraphe 4, du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, lu en liaison avec l'annexe 2 de ce protocole, aux fins de la présente annexe, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les références aux États membres incluent le Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord.